



Préavis n° 01/2022 de la Municipalité au Conseil Général du 13 juin 2022

OBJET : Comptes 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

Les comptes pour l'exercice 2021 se soldent avec un excédent de produits de **CHF 3'492.53** après amortissements et mouvements aux fonds de réserves.

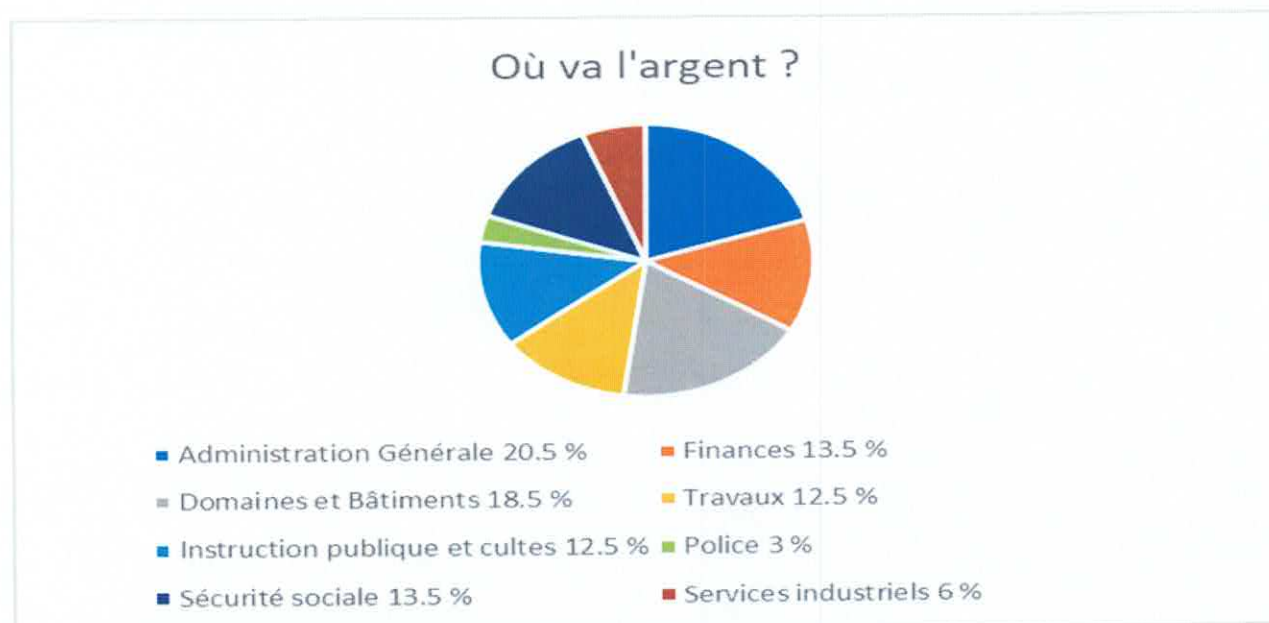
Les charges totales se montent à CHF 652'934.80, soit inférieurs de CHF 63'111.45 par rapport au budget (8.8 %) et inférieurs de CHF 161'933.74 (19,9 %) par rapport aux comptes 2020.

Les revenus totaux se montent à CHF 656'427.33, soit supérieurs de CHF 17'515.33 par rapport au budget (2.7 %) et inférieurs de CHF 160'166.16 (-19.6) % par rapport aux comptes 2020.

L'excédent de produits est porté en augmentation du capital qui s'élève à CHF 533'927.81 au 31 décembre 2021, sur un bilan total de CHF 1'193'049.99.

Par rapport au budget 2021 y compris le crédit complémentaire accepté le 6 décembre 2021 selon le préavis 07/2021, les principaux dépassements des charges et des produits sont dûs aux rentrées d'impôts (mais presque identiques aux impôts 2020), aux non-dépenses pour la forêt (entretien des chemins), les bâtiments et routes, ainsi qu'à la péréquation (voir comptes 21.400, 22.352/452, 32.314 35.314 43.314 et 32.451).

Voici un graphique pour illustrer « où va l'argent » :



Préavis n° 01/2022 – Comptes 2021

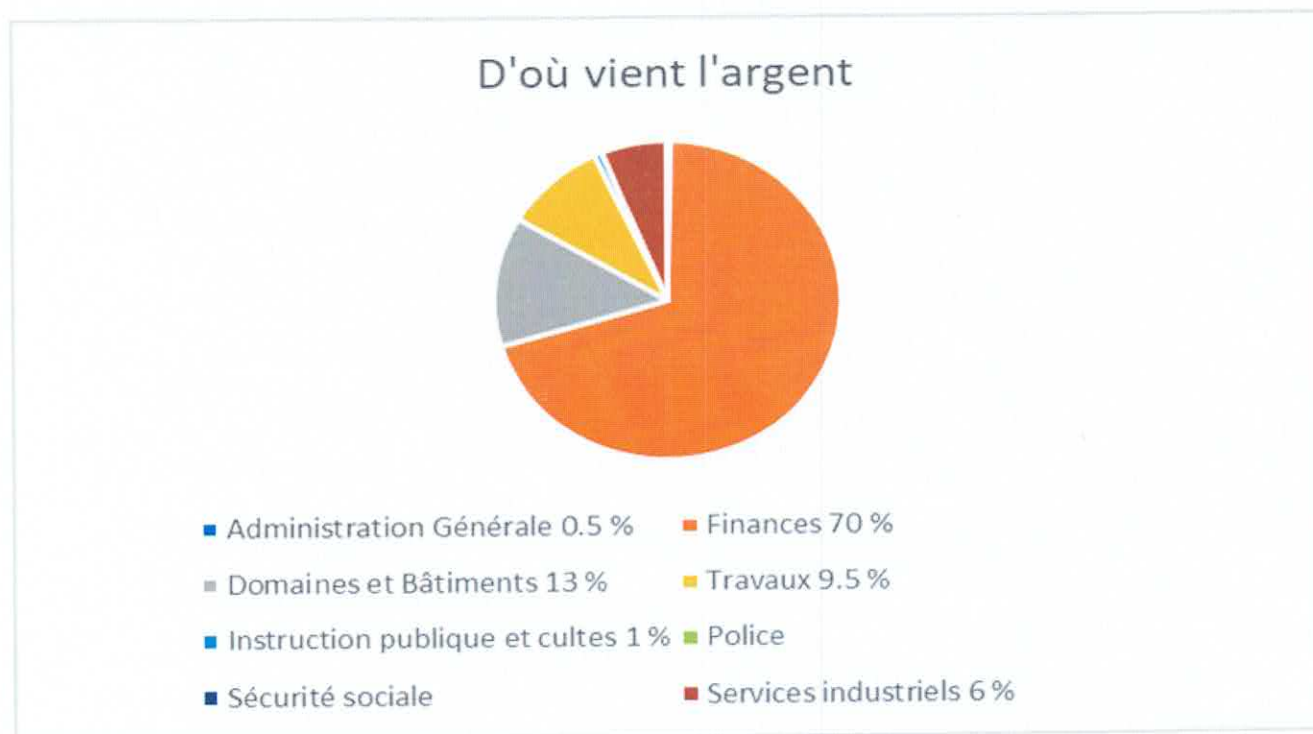
Ce résultat est équilibré. Il est principalement dû à la prudence de l'exécutif vis-à-vis de l'engagement des dépenses et à la prise en compte du point d'impôt pour le calcul de la péréquation qui est favorable pour cette période. Voici l'évolution du point d'impôt durant ces 5 dernières années :

2017 CHF 3'783.-
2018 CHF 4'956.-
2019 CHF 3'046.-
2020 CHF 3'875.-
2021 CHF 3'043.- (selon estimation), soit Fr. 19.63/habitant

Ce dernier chiffre est à mettre en comparaison avec la moyenne cantonale du point d'impôt péréquatif qui s'élève actuellement à CHF 48.-/habitant.

Pour la trésorerie, il faut également tenir compte du décalage entre la confirmation des effets de la péréquation 2021 (attente de validation des comptes pour toutes les communes vaudoises) et l'exigibilité de solde dû par notre commune (flux de trésorerie).

Voici un graphique pour illustrer « d'où vient l'argent » :



La **marge d'autofinancement** (ou cash flow) est positive et s'élève à **CHF 28'608.09**. Cette valeur de marge d'autofinancement est un indicateur important qui nous permet de financer d'éventuels investissements sans devoir recourir à l'emprunt.

Pour plus de détails concernant les différents dicastères, vous trouverez dans les comptes des annotations vous permettant d'obtenir plus de détails.

CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil Général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-VEYRON,

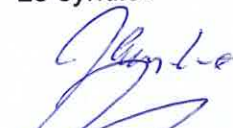
- **Vu** le préavis concernant les comptes 2021;
- **Ouï** le rapport de la Commission de gestion/finances;
- **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

DÉCIDE

D'accepter les comptes de l'exercice 2021 et d'en donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'au boursier.

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITÉ DANS SA SÉANCE DU 23 MAI 2022

Le syndic :


J.-L. Reymond



La secrétaire :


T. Laffely